



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 18 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit mars à 10 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Président, dans les locaux de l'INSEP, 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Thierry RAPHET ouvre la séance à 10 heures et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Constat du quorum.
- 2- Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes :
 - o Assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2022,
 - o Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2022,
 - o Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2022.
- 3- Rapports d'activité du Comité Directeur :
 - o Rapport moral
 - o Rapport de la Direction Technique Nationale
 - o Rapport d'activité des Commissions fédérales
 - o Rapport de France Cricket
 - o Rapport de l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS)
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- 5- Approbation des comptes 2022, affectation du résultat et quitus.
- 6- Fixation du montant des Cotisations et Licences.
- 7- Approbation du Budget 2023.
- 8- Nomination des Commissaires aux comptes.
- 9- Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance.
- 10- Modification du Règlement intérieur et du Règlement disciplinaire.
- 11- Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) rappelle que le vote des résolutions a été ouvert en amont de l'Assemblée, le 9 mars 2023 à 9h, par voie électronique sur un site internet de vote numérique de confiance (Neovote).

Après délibération de l'Assemblée sur les différentes résolutions proposées au vote, la CSOE clôture le vote à 11h14 et présente les résultats du scrutin à l'Assemblée.

I. Constat du quorum

Participation au scrutin de l'Assemblée générale ordinaire	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	173	809
Nombre d'émargements	129	642
Nombre d'enveloppes de vote	129	642
Taux de participation	74,56%	79,35%

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 173 clubs représentant 809 voix acquises.

129 clubs représentant 642 voix ayant pris part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum sont remplies.

II. Ratification des procès-verbaux des Assemblées générales précédentes

Résultat des votes :

Résolution 1. Procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 19 mars 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 19 mars 2022.	Oui	122	94,57%	612	95,33%
	Non	1	0,78%	5	0,78%
	Abst.	6	4,65%	25	3,89%

La résolution est adoptée.

Résolution 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2022.	Oui	123	95,35%	612	95,33%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	6	4,65%	30	4,67%

La résolution est adoptée.

III. Rapports d'activité du Comité directeur

- Rapport moral

Le Président RAPHET donne lecture de son rapport moral.

- Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

- Rapports d'activité des Commissions et de la formation

Les rapports d'activité des commissions fédérales et de la formation, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 2 mars 2023, n'ont pas eu de lecture.

- Rapport de France Cricket

Le Président de France Cricket est absent, non représenté à l'Assemblée.

IV. Rapport du Commissaire aux Comptes

En l'absence du Commissaire aux Comptes, non représenté, il n'est pas donné lecture de ses rapports, qui ont été mis à disposition des Membres de l'Assemblée sur le site fédéral et sur l'extranet fédéral depuis le 2 mars 2023.

V. Approbation des comptes 2022, affectation du résultat, quitus

Résultat des votes :

Résolution 3. Comptes 2022		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le comité directeur. Ces comptes font apparaître un total de bilan de 382 270 €, un total de recettes de 1 756 909 €, un total de dépenses de 1 754 511 €, soit un excédent de 2 398 € dont un résultat d'exploitation de 842 €, un résultat financier de (-626) € et un résultat exceptionnel de 2 182 €.	Oui	119	92,25%	592	92,21%
	Non	1	0,77%	5	0,78%
	Abst.	9	6,98%	45	7,01%

La résolution est adoptée.

Résolution 4. Affectation du résultat de l'exercice écoulé		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à 43 494 €.	Oui	122	94,57%	608	94,70%
	Non	2	1,55%	10	1,56%
	Abst.	5	3,88%	24	3,74%

La résolution est adoptée.

Résolution 5. Quitus financier		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale donne quitus aux membres du comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé.	Oui	115	89,15%	579	90,19%
	Non	2	1,55%	10	1,56%
	Abst.	12	9,30%	53	8,25%

La résolution est adoptée.

VI. Fixation du montant des Cotisations et Licences

Résultat des votes :

Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2023		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2023 modifiée comme suit : - mise à jour de la gestion directe des affiliations et licences cricket et cricket traditionnel par France Cricket, - suppression de la licence non-pratiquant mention « commissaire technique » non utilisée en pratique, - précision sur les licences non pratiquant des membres à titre individuel.	Oui	124	96,12%	615	95,80%
	Non	2	1,55%	11	1,71%
	Abst.	3	2,33%	16	2,49%

La résolution est adoptée.

Résolution 7. Fixation des montants des cotisations et licences 2024		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la circulaire financière 2024 comportant les évolutions suivantes : - Création d'une licence non-pratiquant mention « volontaire » au tarif de 10 €, à destination des membres des clubs affiliés n'exerçant aucune fonction officielle, - Suppression de la majoration des licences Baseball5 renouvelées hors période ordinaire de renouvellement des licences, - Ajout du Pass découverte conformément à l'article 28 des règlements généraux de la Fédération..	Oui	123	95,35%	612	95,33%
	Non	3	2,32%	15	2,33%
	Abst.	3	2,32%	15	2,33%

La résolution est adoptée.

VII. Approbation du Budget 2023

Résultat des votes :

Résolution 8. Budget prévisionnel 2023		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 qui fait apparaître un total de dépenses de 1 702 570 € et un total de recettes de 1 702 843 €.	Oui	118	91,47%	584	90,97%
	Non	3	2,33%	16	2,49%
	Abst.	8	6,20%	42	6,54%

La résolution est adoptée.

VIII. Nomination des Commissaires aux comptes

Résultat des votes :

Résolution 9. Nomination des Commissaires aux comptes		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de RSM Paris pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 et de ne pas renouveler celui du suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.	Oui	120	93,02%	595	92,68%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	9	6,98%	47	7,32%

La résolution est adoptée.

IX. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance

Résultat des votes :

Résolution 10. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du Comité directeur, pour la durée restante des mandats en cours :					
Candidat : BEHR Aurélie	Pour	120	93,02%	599	93,30%
	Contre	2	1,55%	12	1,87%
	Abst.	7	5,43%	31	4,83%
Candidat : DUBAUT Olivier	Pour	96	74,42%	464	72,27%
	Contre	20	15,50%	120	18,69%
	Abst.	13	10,08%	58	9,04%
Candidat : MASSE Thomas	Pour	111	86,05%	546	85,05%
	Contre	6	4,65%	37	5,76%
	Abst.	12	9,30%	59	9,19%
Candidat : MEILLIER Ludovic	Pour	115	89,15%	572	89,09%
	Contre	4	3,10%	22	3,43%
	Abst.	10	7,75%	48	7,48%

La résolution est adoptée, les candidats suivants sont élus en tant que membres du Comité directeur comme suit :

Collège général :

- BEHR Aurélie
- MASSE Thomas
- MEILLIER Ludovic

Collège France Cricket :

- DUBAUT Olivier

X. Modification du Règlement intérieur et du Règlement disciplinaire

Résultat des votes :

Résolution 11. Modification du règlement intérieur : gestion des disciplines fédérales		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les mises à jour faisant suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 30 décembre 2022 de la nouvelle convention entre la Fédération et France Cricket portant une autonomie accrue et une gestion directe par cette dernière des affiliations, licences et opérations connexes concernant les disciplines du cricket et du cricket traditionnel, ainsi que l'ajout du Baseball5 dans les discipline gérées par l'INFBS.	Oui	116	89,92%	565	88,01%
	Non	1	0,78%	7	1,09%
	Abst.	12	9,30%	70	10,90%

La résolution est adoptée.

Résolution 12. Modification du règlement intérieur : attributions des membres d'honneur		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la suppression du droit des membres d'honneur de la Fédération d'assister au Comité directeur fédéral.	Oui	108	83,72%	531	82,71%
	Non	6	4,65%	33	5,14%
	Abst.	15	11,63%	78	12,15%

La résolution est adoptée.

Résolution 13. Modification du règlement intérieur : simplification du fonctionnement fédéral		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve la suppression du caractère réglementaire du contrat collectif d'assurance et la suppression de la compétence du Comité directeur pour fixer les tarifs des produits et services proposés par la Fédération.	Oui	115	89,15%	572	89,10%
	Non	1	0,77%	5	0,78%
	Abst.	13	10,08%	65	10,12%

La résolution est adoptée.

Résolution 14. Modification du règlement disciplinaire et de son barème		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale approuve les modifications apportées au règlement disciplinaire et à son barème, comme suit : - Suppression de la compétence disciplinaire de la Fédération pour les disciplines du cricket et du cricket traditionnel, conformément aux stipulations de la nouvelle convention entre la Fédération et France Cricket, - Mises à jour fonctionnelles reprises du projet de nouveau règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées, - Mise à jour et harmonisation des organes pouvant saisir les instances disciplinaires, - Possibilité donnée au Président de l'organe disciplinaire de première instance de ne pas donner suite aux saisines qui ne seraient pas du ressort de la commission ainsi que de limiter les personnes auditionnées lors de l'audience, - Notification de la décision à l'organe ayant saisi l'organe disciplinaire de première instance, - Information de la structure de rattachement du licencié en cas d'appel émanant de la Fédération, - Précision sur les sanctions pouvant donner lieu à l'accomplissement d'activités d'intérêt général, - Limitation des faits donnant lieu à suspension automatique du joueur expulsé jusqu'à la fin de la journée de compétition concernée, - Ajout de la notion de menaces.	Oui	116	89,92%	569	88,63%
	Non	2	1,55%	12	1,87%
	Abst.	11	8,53%	61	9,50%

La résolution est adoptée.

XI. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 29 du Règlement Intérieur.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Thierry RAPHET
Président

Damien GUIONIE
Secrétaire Général